

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs
1972 - 11^e année Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages N° 51-52

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles
Secrétariat et Trésorerie : Hoogvorstweg, 23 - 1980 Tervuren
Secrétariat et rédaction du Bulletin : Chaussée de Malines, 65 - 1960 Sterrebeek
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

IN MEMORIAM

Maurice Braun de ter Meeren

Le 12 novembre 1972, au château de Ter Meeren à Sterrebeek, s'est éteint Maurice Braun de ter Meeren à l'âge de 90 ans.

Membre fondateur de notre Association en 1961, il en fut dès le départ administrateur et vice-président du conseil d'administration, mandats dont, à sa demande, il fut déchargé fin 1962. Il lui fut conféré alors le titre de vice-président d'honneur de l'Association.

C'est à lui par excellence que revient le nom de fondateur, car c'est assurément à son dynamisme et à l'intérêt profond qu'il portait à l'ancien patriciat bruxellois qu'est due la constitution de l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles en groupement doué de la personnalité civile ; il a joué un rôle important dans l'élaboration de ses statuts ; il ne fut pas étranger à la désignation des premiers administrateurs ; il a participé aux conseils d'administration avec des idées précises qu'il s'appliquait à mettre à exécution sitôt qu'il avait pu les faire accepter. On peut dire sans craindre d'exagérer que pendant dix ans et plus il a été l'animateur de notre Association, avec un enthousiasme admirable et une efficacité remarquable.

Son activité s'est manifestée encore dans des travaux personnels sur les Lignages. Il convient de mentionner particulièrement à cet égard l'étude qu'il a publiée dans la revue de notre Association sur « *Le problème de l'origine des Lignages de Bruxelles* », où il a réuni les opinions formulées par divers historiens sur cette question difficile.

Il a aussi, dans un essai intitulé « *Le high-life bruxellois aux 11^e, 12^e et 13^e siècles* », développé une thèse qui lui est propre sur ce problème de l'origine des Lignages privilégiés bruxellois, que nous croyons pouvoir formuler en ces termes : les lignagers sont les

descendants d'hommes de confiance du duc de Brabant auxquels celui-ci a confié les premiers postes d'échevins. Cette thèse, nécessairement conjecturale, Maurice Braun de ter Meeren la développa avec enthousiasme, avec verve aussi, avec audace certainement, se reportant parfois pour marquer sa conviction et convaincre ses lecteurs à des comparaisons avec des situations contemporaines.

Si cette thèse, originale dans son principe et dans ses développements, n'a pas recueilli l'accord de tous, nous avons entendu tel historien exprimer l'opinion que M. Braun de ter Meeren avait vu juste.

C'est encore lui qui eut l'idée de la réédition dans notre revue de la « *Liste des personnes et des familles admises aux Lignages de Bruxelles depuis le 14^e siècle jusqu'à 1793* », par Désiré van der Meulen.

C'est lui qui fut, nous semble-t-il, à l'origine de la publication des registres des Lignages. Il fit partie de la commission qui, sous la présidence de M^{lle} Mina Martens, archiviste de la ville de Bruxelles, élaborait la méthode à suivre et dirigeait le travail de M^{lle} Anne Libois pour le premier registre analysé, celui du Serhuyghs. Cet ouvrage ayant paru dans les *Cahiers Bruxellois*, c'est M. Braun de ter Meeren qui en fit faire des tirés à part, les pourvut de tables et les distribua aux membres de notre Association. Ultérieurement, pour faciliter la publication des registres du Lignage Sweerts, c'est lui encore qui finança en partie l'édition.

Si depuis plusieurs années Maurice Braun de ter Meeren ne sortait plus guère de son domaine de Sterrebeek, handicapé qu'il était par l'état de plus en plus précaire de sa vue, son esprit restait vif et son intérêt pour notre Association toujours éveillé. Il continuait à correspondre et à travailler sur les sujets qui l'intéressaient, se faisant lire et dictant pour pallier la déficience de ses yeux. L'un des derniers témoignages en fut l'étude qu'il nous adressa quelque temps avant sa mort et que nous publions avec émotion dans les pages qui suivent.

Sans doute, elle contient mainte affirmation qui fera sourciller certains, peut-être bondir, assurément s'interroger, mais tous ceux qui ont connu Monsieur Braun de ter Meeren seront heureux, je crois, de lire ces dernières pages de sa prose érudite, audacieuse et primesautière.

*
**

C'est, incontestablement, avec une réelle émotion que le Président et tous les membres de notre Association ont appris la disparition de cet homme plein de foi dans la valeur des recherches sur le passé, comme en témoigne le résumé de ses activités mentionnées ci-dessus.

Nous tenons à exprimer à ses enfants et à sa famille nos sentiments les plus sincères de sympathie attristée, en les assurant que le souvenir de Monsieur Braun de ter Meeren restera vraiment gravé dans la mémoire de ceux dont les pierres ancestrales sont à la base de notre groupement.

Ce n'est pas en vain que de nombreux dossiers ont été remués, que des thèses historiques, peut-être audacieuses, ont été évoquées dans le cercle familial, que des manifestations de conviction ont été prononcées avec autorité, voire avec sévérité ; tout cela restera un exemple pour ceux de l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles, connus et encore inconnus, afin qu'ils travaillent, comme le fit notre Vice-Président fondateur, à la sauvegarde des valeurs morales de notre Passé bruxellois.

*
**

BIBLIOGRAPHIE

de Maurice Braun de ter Meeren

A. Tirages stencilés hors commerce

Sterrebeek à travers les âges

Tome I : *Ter Meeren et les van der Meeren de 1150 à 1950*. Fasc. 1 : Des Romains aux Louvain, 8 p. Fasc. 2 : Des Louvain aux Bourgogne, 30 p. (Pâques 1950). Fasc. 3 : De 1150 à 1950. Van « ter Meeren » tot « van der Meeren », 20 p. (1^{er} janvier 1950). Fasc. 4 : « Ter Meeren » et son château, 6 p. (Pâques 1949). Fasc. 5 : Les van der Meeren de Ter Meeren à Stertbeke (branche aînée), 43 p. (27 février 1950). Fasc. 6 : Les vander Meeren de Saventhem (branche cadette), 36 p. (Pâques 1950).

Tome II, Fasc. 7 : *Les van der Meeren à Neerijssche, Wezembeek, Haren, Bruxelles*, 72 p. (Pâques 1951).

Tome III, Fasc. 8 : *Stertbeke contre Crayenhem. Van der Meeren contre Crayenhem-Bouchout*, 37 p. (décembre 1951).

Les van der Meeren. Supplément.

Des Stertbeke aux ter Meeren, 1150-1950. Deuxième partie : Sources et preuves (1972).

Les van der Meeren à Tervueren. Tome I, 42 p. (Pâques 1955). Tome II, 48 p. *Woluwe-Saint-Lambert et les van der Meeren*, 16 p. (mai 1954).

Les van der Meeren à Florival-sur-Dyle, 12 p.

La famille Hye

Vol. I, 1^{re} partie : Ascendances en Flandre. 2^e partie : Ascendances en Brabant, 24 p. (13 novembre 1955). Vol. II : Les Hye-de Schampheleer. Les Hye-Hoys. Vol. III : Les Hye-de Crom, 28 p. (octobre 1956). Vol. IV : Les Hye-Schoutheer, 32 p. (décembre 1956). Vol. V : Alliances contemporaines (XIX^e s.), 14 p.

Les Berthout. Malines et ses seigneurs. Les familles patriciennes, 57 p. (Pâques 1954).

Le high life bruxellois aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles

Les comtes. Les châtelains. Les échevins. Les patriciens lignagers, 101 p. (1957).

Suppléments, 70 p. (27 octobre 1958).

Notes sur trois descendance bruxelloises de Jean I^{er} le Victorieux, duc de Brabant : 1. les Spelkens, 2. les Lindemans, 3. les Braun de ter Meerem (en collaboration avec le D^r E. Spelkens et le D^r J. Lindemans). 1^{er} fasc. : 60 p. : 2^e fasc. : preuves et documents (avril 1962).

B. Dans la collection : **Oude Brabantse Geslachten**

N^o 31 : *De Stertbeke van der Meerem* (en collaboration avec le D^r E. Spelkens et le D^r J. Lindemans) (1953).

Une traduction française et révision du précédent fut imprimée hors commerce en 1969 (38 p.).

C. Dans la revue **Les Lignages de Bruxelles**

Notes sur le Lignage Sleews et la famille van der Meerem (1964, n^o 17-18, pp. 43-50).

Le problème de l'origine des Lignages bruxellois (1965, n^o 23-24, pp. 87-97 : 1966, n^{os} 25 à 28, pp. 3-146).

Cotisation 1973

Nos membres sont priés de bien vouloir dès à présent acquitter leur cotisation pour l'année 1973 par virement au C.C.P. n^o 605.17 de l'Association.

Les montants en sont de :

200 F pour la cotisation individuelle.

250 F pour la cotisation « conjoints ».

350 F pour la cotisation familiale avec enfants mineurs.

500 F pour la cotisation familiale avec enfants majeurs.

La cotisation couvre le service du Bulletin de l'Association.

Le renouvellement pour 1973 des cartes d'accès au *Cercle Privé de l'Ommegang*, 1, rue Charles Buls à Bruxelles, doit être demandé au secrétaire de l'Association. Toutefois, il a été décidé qu'un supplément de cotisation annuelle sera demandé à cet effet à partir de l'année 1973.

A QUELLE RACE APPARTENAIENT LES CLUTINC

I. — D'OU VIENT LE PATRONYME CLUTINC

Ce patronyme, en langage brabançon a un homologue caractéristique qui est : *Cloetens*.

Tous les deux sont formés d'une racine *Clut*, *Kloet*, etc. Cette racine pourrait venir du diminutif d'un prénom, comme c'est le cas pour de très nombreux noms de famille.

Nous ne voyons toutefois pas, *a priori*, de quel prénom il pourrait s'agir. Il peut avoir comme origine un sobriquet provenant d'une malformation physique. Le nombre de familles qui portent ce patronyme ou un de ses dérivés rend cette interprétation possible.

On a ainsi en France une famille très connue de graveurs qui portait le nom *Clouet* et qui était originaire de nos provinces.

Quoiqu'il en soit du radical, la terminaison *en*, *sen* veut dire « fils de » et intéresse deux générations. S'il y a encore un *s* terminal, on a affaire à un génitif indiquant trois générations. Par contre, les terminaisons *ing*, *inc*, *inck* veulent dire « de la race de » et par conséquent intéressent trois générations, c'est-à-dire environ un siècle.

La première mention que l'on connaît des *Clutinc* date de 1138, selon l'article paru dans le n° 47-48 du bulletin des Lignages, p. 26.

Cela voudrait dire que déjà au moins un siècle auparavant, c'est-à-dire au commencement du XI^e siècle, il y avait un individu qui émergeait du troupeau général de la population au point d'en mériter un surnom qui le distinguât lui et ses descendants de la masse générale.

Or, en 966, on fait déjà mention de la première église Saint-Michel qui devait se trouver le long de l'endroit actuel du Treurenberg, sur la ligne de communication de la Senne et de la Dyle.

Les comtes de Louvain avaient un intérêt primordial à ce que cette ligne de communication fût toujours libre et protégée contre toutes les invasions qui eussent pu venir du Comté de Flandre, en traversant la Senne.

C'est pourquoi, il est plausible qu'ils aient parachuté, à côté de l'église Saint-Michel, un de leurs hommes dévoués, auquel ils donèrent le rang de ministériel avec tous les avantages que cette fonction lui donnait, entre autres, la jouissance de 60 ha de terres agricoles allant d'une à l'autre des deux sorties de Bruxelles, soit par Saint-Michel, soit par Coudenberg.

Il n'est pas interdit de dire que c'est au milieu du X^e siècle que la fortune des *Clutinc* a pris naissance et que leur surnom leur a collé au corps pendant plusieurs siècles.

N'oublions pas que, pour défendre le passage le long de l'église Saint-Michel, le premier *Clutinc* y construisit un steen militaire dont les fondations furent mises à nu lors des travaux de la jonction et dont une reproduction a été donnée dans notre bulletin n° 47-48. D'ailleurs, la branche aînée des *Clutinc* porta longtemps le surnom de *van den Steen*, alias de *Lapide*, en souvenir du premier steen familial.

II.

Il est incontestable que la famille *Clutinc* fut la plus puissante de la ville de Bruxelles, à peu près jusqu'à son extinction, pour les raisons ci-après :

- a) elle est citée cinq fois, de 1145 à 1186, pour avoir assisté comme témoin à des chartes du duc Godefroid III ;
- b) Walter *Clutinc* est cité en 1215, 1220, comme échevin, nommé à vie par le duc.
Depuis ce moment et jusqu'à son extinction, la famille *Clutinc* fut à la tête du lignage *Serhuyghs* ;
- c) elle posséda, à des titres divers, au moins 1/4 de la superficie du premier Bruxelles ;
- d) elle posséda des seigneuries nombreuses à la campagne, hors de Bruxelles.

Pour éviter toute erreur ou confusion, nous croyons bon de remettre en mémoire les principales dates qui ont illustré l'histoire de la fondation de Bruxelles, jusqu'en 1306.

Nous avons extrait ces tableaux d'une plaquette que nous avons jadis publiée, en 1957, sous le titre « Le High Life Bruxellois aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles » ; sauf des retouches ou des ajoutes de détails cette chronologie s'est révélée jusqu'à présent exacte.

QUELQUES DATES A L'USAGE DU BRABANT

Les vrais princes de chez nous

A. Pipinides

- | | |
|--|-------|
| 1. Pepin I de Landen | † 636 |
| 2. (Grimoald) (Ste Begghe × Ansegise de Metz). | |
| 3. Pepin II de Herstal fs. de Ste Begghe | † 695 |
| 4. Charles Martel fils n. de Pepin II et d'Alpaïde | † 741 |
| 5. Pepin III le Bref | † 768 |

B. Carolingiens

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| 6. Charlemagne | † 814 |
| 7. Louis le Débonnaire | † 840 |
| 8. Lothaire I | † 855 |
| 9. Ermengarde × Gislebert de Nassau. | |

C. Hainaut

- 10. Regnier I, au Long Col † 916
- 11. Regnier II, Comte de Hainaut † 931
- 12. Regnier III, Comte de Hainaut † 961

D. Louvain

- 13. Lambert I, le Barbu † 1015
- (Henri I) † 1038
- (Othon) † av. 1041
- 14. Lambert II, Balderic, oncle d'Othon † 1067
- 15. Henri II † 1076 (et Henri III) † 1095

E. Brabant

- 16. Godefroid I, à la Barbe, fils de Henri II † 1140
- 17. Godefroid II, le Jeune † 1143
- 18. Godefroid III, le courageux † 1190
- 19. Henri I, le Guerroyeur † 1235
- 20. Henri II, le Superbe † 1248
- 21. Henri III, le Clément † 1261
- 22. Jean I † 1294
- 23. Jean II † 1312
- 24. Jean III † 1351
- 25. Jeanne, dernière duchesse de Brabant † 1406

Avec Jeanne de Brabant, veuve de Wenceslas de Bohême-Luxembourg, s'éteint la maison de Brabant, la seule de toutes nos provinces qui ait été vraiment nationale.

Après Jeanne, nous n'eûmes plus que des Princes étrangers, pour ne pas dire hostiles aux Brabançons.

Depuis 1830, la situation s'est heureusement redressée.

BRUXELLES AUX MARAIS

- 57 Av Bataille de la Selles : écrasement des Nerviens.
- 358 Julien l'Apostat installe les Francs Saliens en Taxandrie.
Les Romains se replient sur la voie XIV (Heysel : voie romaine).
- 406 Invasion des Vandales, et des Suèves, puis des Francs.
Les Romains abandonnent la voie XIV.
- 451 Invasion des Huns (Mérovée et Aetius à Châlons).
- 495 Invasion des Alamans et des Wisigoths.
Clovis - Tolbiac (Zulpich).
- 580 (?) St. Gery (Gaugericus) évêque de Cambrai.
- 600 (?) St. Gery s'établit sur la Senne.
- 628 Dagobert, dernier vrai souverain d'Austrasie.
- 695 On parle de Broscella.
Hameau mérovingien au Treurenberg.
- 706 On parle du pagus Brabantensis.
Quatre doyennés : Bruxelles, Hal, Chièvres, Biest.
St. Vindicien, évêque d'Arras, meurt à Bruxelles.

- 715 Ste Gudule meurt à Ham.
- 732 Charles Martel, fils naturel de Pepin II et d'Alpaïde.
Victoire de Poitiers.
- 747 Pepin le Bref est sacré Roi.
- 800 Couronnement de Charlemagne : † 814 à Aix-la-Chapelle.
— domaines à Jupille, Meerssen, Herstal, Ambreloup, Longlier, etc.
— comtes, missi dominici, ministeriales, *échevins* (7).
— pagi, centaines, plaids.
- 800 (circa) Leeuw est donné à St. Pierre de Cologne.
- 843 Traité de Verdun entre Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique.
Lothaire reçoit le titre impérial et la Lotharingie, allant de l'Escaut au Rhin.
- 870 Traité de *Meerssen*.
— Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagent le royaume de Lothaire.
— Charles le Chauve, roi de Francie, s'adjuge la Lotharingie.
La Lotharingie comprenait, entre autres :
— 4 comtés à l'Ouest de la Dyle : Bruxelles, Hal, Chièvres et Biest (doyennés d'Alost, Pamele, Grammont) ;
— 4 comtés à l'Est de la Dyle, dont : Louvain et Tirlemont (Brunengeruz, ancien douaire d'Alpaïde).
— Séparation : le Meerbeek.
— Uccle est le chef-lieu judiciaire du Comté.
- 890 (circa) Ermengarde, fille de l'Empereur Lothaire († 855), se fait enlever par Gislebert de Nassau (Maestricht). Lothaire en fait un comte et lui donne tous les domaines des Pipinides depuis le haut-Escaut jusqu'à la basse Meuse.
- 862 (circa) La belle Judith, 17 ans, fille de Charles le Ch., déjà deux fois veuve de princes anglais, et cloîtrée pour cause d'inceste, se fait à son tour enlever par un Forestier de Furnes, Baudouin-bras-de-fer. Charles le Ch. en fait également un comte, même un markgraaf, et lui donne la Flandre depuis la Canche jusqu'à l'Escaut.
- 854 Les Normands (Vikings) ont commencé leurs invasions annuelles, jusqu'à Aix-la-Chapelle, Louvain, Vilvorde, Gand.
— Nobles, moines, moniales abandonnent la Basse Belgique et se réfugient sur les hauts de Meuse (Ardennes, Chevreumont, etc.).
- 891 Arnoul de Carinthie, emp., les bat à Louvain.
- 892 Ils quittent définitivement nos provinces et s'installent en Normandie, puis en Angleterre.
Seuls leur ont résisté : Baudouin Bras-de-fer, Francon, évêque de Liège, Regnier au Long Col, Comte de Hainaut, et les Berthout à Grimbergen. Ils en sont récompensés par une indépendance totale vis-à-vis du pouvoir central.
Francon reçoit du roi de Francie la bourgade de Malines.
- 900 Zwentibold est battu et tué par *Regnier au Long Col*.
Fin du Royaume de Lotharingie.
- 925 Henri I, l'Oiseleur, oblige l'aristocratie à reconnaître comme duc Gislebert, fils de Regnier.
Etablissement définitif de la suzeraineté germanique sur la Lotharingie.

- 939 Gerberge, sœur d'Othon le Grand et veuve de Gislebert, fils de Regnier de Hainaut, avait reçu en dot comme *alleux* le Maasgau (Maestricht) - Bruxelles - la forêt de Soignes - Duisbourg - Yssche.
 — Elle épouse Louis d'Outremer.
 — Charles dit « de France » est son fils cadet né à Bruxelles (voir 977).
- 966 *Première église de Saint-Michel au x^e siècle.*
 Donation à l'abbaye de Nivelles : 7 manses, l'église, bois, prés.
- 960 (circa) Regnier III de Hainaut fait de son fils Lambert I le Barbu un comte de Louvain.

BRUXELLES CASTRUM (x^e siècle)

- 966 Sous Othon I, emp., on parle de Bruoscella.
- 974 Othon II signe à Bruoscella des diplômes ordonnant la restitution des biens de Saint-Bavon.
- 973 Charles de France réclame par les armes le douaire de sa mère.
- 977 Charles de France, alors duc de Basse-Lotharingie (Lothier) et fils de Louis d'Outremer a été reconnu, par Othon II, comte de Bruxelles, avec Vilvorde, la forêt de Soignes, Tervuren, Over-Ysse, etc.
 D'après certains auteurs, Othon II investit Charles de France comme duc de Basse Lotharingie, et rend leur héritage à Regnier de Hainaut et Lambert de Louvain.
- 977 Charles de France édifie le *Castrum* dans l'île *Saint-Gery* pour se protéger des Flamands, l'emplacement actuel des Riches-Clares.
 Il s'y installe avec un *castellum* (tête de pont) sur la rive droite.
- 978 Transfert des reliques de Sainte-Gudule dans la chapelle castrale de l'île Saint-Gery.
- 1005 (circa) Gerberge, fille de Charles de France, épouse Lambert I de Louvain, deuxième fils de Regnier III de Hainaut, et lui apporte le Comté de Bruxelles.
- 1001 Charles de France meurt à Maestricht.
- 1000 On désigne encore Bruxelles, sous le vocable de « *Castrum* » ou de « *Castellum* ».
- 1000 Ancien ponton d'embarquement pour les blés de Leeuw-Saint-Pierre, partant jadis pour Cologne.
- 1012 Bruxelles est déjà habité mais n'est pas encore une ville (*oppidum*).
 — La population du *castrum* est essentiellement aulique.
 — Celle du comté est agricole.
 — Celle du port est marchande et fluente.

BRUXELLES - EXTENSION (xi^e siècle)

- 1013 Lambert reçoit en engagère, de l'évêque de Liège, le Comté de Brunengeruz (Tirlemont).
 Jamais il ne le rendra.
- 1015 Le noyau du Brabant est constitué.
 Ce nom désigne les comtés de Bruxelles et de Louvain, et non plus uniquement le pays de la Senne (Brakka).

- 1015 Lambert est tué à la bataille de Floreffe.
Gerberge régente jusque 1020.
- 1033 Baudouin IV de Flandre vole au Brabant la forteresse d'Eename ainsi que les Comtés de Chièvres et de Biest (Flandre impériale).
- 1040 Lambert II, dit Balderic, succède à son neveu Othon.
- 1040 Lambert II, dit Balderic, projette l'extension du bourg en dehors du castrum. Première enceinte (?) ou, du moins, une wastine au Nedermerckt.
- 1047 Transfert à Saint-Michel des reliques de Sainte-Gudule.
- 1047-1121 Les châtelains sont déjà au Borgendal (Coudenberg) (d'après M. Bonenfant).
— d'après M. Desmarez c'est entre 1190 et 1235, c'est-à-dire un gros siècle plus tard.
- 1072 La première église Saint-Michel et Gudule brûle : reconstruite par Henri I, terminée au xv^e siècle.
- 1095 Avènement de Godefroid I, fils de Henri II, frère de Henri III.
Les châtelains de Bruxelles dits « de Brouxelles » ou « d'Aa » sont déjà au Coudenberg ainsi qu'une congrégation de prêtres.
— Lambert II et sa femme Ode passeront encore des séjours à St. Gery.
— Henri II (ou III) séjourna au Coudenberg, mais résidait en ordre principal à Louvain.
- 1099 Franco I, premier châtelain, « par la grâce de Dieu » (?) connu à Bruxelles. Gros bénéficiaire depuis les xi^e et xii^e siècles, Anderlecht, Leeuw-Saint-Pierre, Laken, Ixelles, Boendael, Quartier de la Chapelle. Leur manoir du Coudenberg aurait été un « alleu » (?) avec droit d'asile (Borgendal).
- 1099 Première croisade. Prise de Jérusalem par Godefroid de Bouillon, duc de Basse Lotharingie, marquis d'Anvers.

BRUXELLES - OPPIDUM (xii^e siècle)

- 1100 Le premier rempart de Bruxelles est annoncé du côté du Castellum. Achevé en 1267 : 4.000 m de long - 0,84 à 2 m d'épaisseur (7 pieds). 7 portes : Treurenborch, Coudenberg, Steenpoorte, Overmolen (Saint-Jacques), Sainte-Catherine, Laeken, Malines.
(Wauters dit en 1040).
Premier chapitre de chanoines.
Premiers échevins (probablement) *Echevinage viager*.
- 1121 Le duc Godefroid inaugure un gîte d'étape au Coudenberg. Sa résidence principale est toujours à Louvain.
- xxii^e s. La population agricole devient peu à peu urbaine et artisanale.
— Les steenen des patriciens.
— Les Clutinc au Blindenberg.
- 1125 Graves inondations.
- 1125 Premier *amman* connu : Ascelin.
Après cette date : 1133 : de *Anselier* ;
1131 : *Franco* (minister) ;
1170 : *Walter* (proeco) ;
1201-1209 - 1212 à 1213 : Henri de *Stertbeke* ;

- 1224 à 1226 : Sire Grégoire de *Stertbeke*, chev. ;
 1234 à 1235 : Henri de *Stertbeke* ;
 1240 à 1244 : Henri de *Leeftael*, avoué ;
 1245 à 1247 : Henri *Grols* ;
 1249 : Henri de *Leeftael* ;
 1251 à 1258 : Adam de *Woluwe* ;
 1269 : Godefroid de *Poirtere* ;
 1271 à 1277 : Godefroid v.d. *Payhuse* ;
 1288 : Sire Arm. d'*Yssche*.
- 1135 Premier sceau de la ville.
- 1135 Première citation des échevins.
 Baudouin, Erluin, Everard, Werner.
 (Wauters dit qu'ils existaient longtemps auparavant).
- 1138 Gosuin Clutinc (Clutinc ?) est échevin avec Franconus, Egeric, Arn. de Witschate, Gosuin (Clutinc ?), Meinard, Baudouin.
- 1145 Gosuin *Clutinc* est cité dans 5 chartes de Godefroid III.
 à 1186
- 1155 Annexion du Comté d'Aarschot.
- 1155 Reconstruction de Sainte-Gudule.
- 1174 On cite le Nedermerckt (Pavages superposés des XII^e et XV^e siècles).

BRUXELLES - VILLE (XIII^e siècle)

- 1204 Sont échevins : Henri de Atrio Sancti Gaugerici, Mercelius, Georges Escelin.
- 1207 Sont échevins : *Hugues*, Henri, dit le *Lion*, Francon.
- 1223 Sont échevins : Henri l'*Hote* (Hospes, de *Weert*).
- 1226 Sont échevins : Henri Burse, Everwin Nicholai.
- 1229 Keure bruxelloise.
- 1235 Les échevins cessent d'être nommés à vie.
- XIII^e s. Le châtelain quitte Bruxelles et se retire dans ses terres.
- 1236 Hugues de *Frigidomonte*, échevin.
- 1237 Léon de *Weert*, échevin.
- 1240 Rodolphe *Meyer* (villicus), échevin.
- 1242 Guil. filius *Hospitis*, échevin.
- 1248 Echevins d'Uccle : Henricus, filius q. Beatricis, Stephanus dictus Ludo. Walter de Berghen dictus longus. Henricus de *Mere de Stertbeke*, Engelbertus. de *Speculo Utenspiegel* (v.d. Spiegel). Juvenalis de *Aa*, et Adam de *Wolue* scabini de Uccle. (Tous qualifiés « homines domini ducis »).
- 1251 Ger. de *Rodenbeke*, échevin.
- 1266 René *Clutinc*, échevin.
- 1274 Rodolphe de *Mol*, échevin.
- 1306 Acte du duc Jean II, qui le premier constate l'existence des *lignages*.

L'énumération des dates et des faits développés ci-dessus permettra aux lecteurs intéressés par la question, non seulement d'éviter toute erreur dans la suite chronologique des faits, mais encore de se replonger dans l'atmosphère de l'époque et de considérer l'événement sous l'angle qui correspond aux buts que nous nous proposons.

Nous allons donc continuer cette étude en envisageant les faits principaux, en fonction de la situation démographique de la région de Bruxelles, à la date que nous considérons.

III. — RACES DIVERSES

Pénétrons-nous de l'idée que, jusqu'à la fin du IV^e siècle, notre province a joui de conditions privilégiées qui ont mérité à cette époque le nom de « *Pax Romana* ». Il y a probablement eu des frictions avec l'autorité ou entre tribus, mais en tout cas il n'y a rien eu de sensationnel et les peuplades belges se sont développées considérablement au point de vue démographique et confort général.

Quatre siècles de colonisation romaine ont donc laissé la tribu des Nerviens, depuis Cambrai jusqu'à la Meuse, dans un état homogène, issu de la civilisation gauloise.

Il est évident, par contre, que la présence dans tout le territoire de garnisons romaines a amené des croisements et des métissages qui ont modifié les caractères fondamentaux de la population. Celle-ci n'était plus purement celtique, avait perdu une grande partie de ses caractères anciens d'origine germanique et les avait remplacés par des caractères méditerranéens. Autrement dit, les habitants de notre région étaient des Gallo-Romains et, le plus caractéristique, c'est qu'ils le sont restés.

Dans tout le Nord et l'Ouest de la Belgique, on trouve à profusion des exemplaires de ces purs ariens caractérisés par leur haute stature, leurs cheveux blonds et leurs yeux bleus.

Par contre, dans les environs de Bruxelles et surtout dans le Payottenland, on trouve de nombreux spécimens courts, trapus, aux cheveux bruns ou même noirs. Des exemples innombrables nous en sont donnés par les tableaux de peintres locaux, tels que les Breughel ou les Laermans. Nous en connaissons certains exemplaires de la région de Lennick et qui ont absolument le profil de Jules César.

Et les Francs ?

Il est certain que sur l'ancienne population bruxelloise de type gallo-romain ont passé le flux et le reflux des invasions franques.

Tout d'abord le torrent des Francs ripuaires massés sur la rive droite du Rhin et qui a déferlé au Nord du pays de Bruxelles, lorsque les Romains, après avoir évacué la ligne du Rhin, évacuèrent

également la ligne de défense représentée par la voie Romaine n° 14, allant de Bavai à Cologne et représentée encore par notre « voie romaine du Heysel ».

Ensuite, les Francs saliens déjà installés dans le Nord de la Gaule, avec l'autorisation de l'empereur Julien l'Apostat, suivirent comme des chacals le passage des hordes ripuaires et se firent maîtres de tous les domaines abandonnés par les Gallo-Romains.

Il est certain que dans toutes nos provinces, il y avait énormément de bois et de marécages qui ne pouvaient tenter aucun colonisateur, mais il y avait encore le substratum de toutes les villas ou exploitations gallo-romaines dont les propriétaires avaient suivi les légions romaines dans leur repli vers le sud.

Ces exploitations rurales avaient vu piller et détruire probablement la plupart de leurs bâtiments ; mais il restait toujours les prairies et les champs à moitié cultivés qu'il suffisait de traiter pendant une saison pour en faire des champs fertiles et des exploitations rentables.

Les Francs étaient avant tout des ruraux, vivant des produits de leurs terres et possédant une aversion congénitale contre tout ce qui était commercial et sédentaire.

Chaque famille franque rechercha un bon endroit pour s'établir à titre définitif et lui donna le prénom de l'occupant, suivi de la terminaison *hem*, ce qui veut dire « exploitation rurale de un tel ou un tel », ou *them* (tuin) qui veut dire « jardin ou verger » d'un quelconque colonisateur franc.

Ces exploitations franques devaient être assez étendues pour que le produit des terres put suffire à la vie complète de ses habitants : le colon franc vivait en cycle autonome et fermé.

Serfs

Il est évident que les Francs, à eux seuls n'offraient pas suffisamment de main-d'œuvre pour cultiver tout leur domaine.

Ils avaient eu bien soin de ne pas massacrer tous les Gallo-Romains qui ne s'étaient pas enfuis lors des invasions. Ils les capturèrent, comme actuellement on capture un gros gibier, et ils les attachèrent à la glèbe pour en faire partie intégrante et les lier au sol d'une manière irrévocable.

Nous ne savons pas comment on traitait ces esclaves d'un genre nouveau, et si on les marquait à l'épaule comme des chevaux de la remonte militaire ou comme des femmes de mœurs légères de l'Ancien Régime. Mais, en tout cas, il y avait entre les propriétaires voisins des domaines francs une entente absolue qui faisait que tout serf échappé d'un domaine et réfugié sur un domaine voisin, était

immédiatement ramené chez son ancien propriétaire et passible des châtements que justifiaient ses velléités d'émancipation.

Le régime des esclaves, dans les états américains du Sud, donne une idée de ce qui était alors le régime des serfs.

N'oublions pas que ceux-ci étaient exactement considérés comme du cheptel et pouvaient se louer ou se vendre selon les fantaisies de leurs maîtres.

Noblesse franque

En principe, tous les envahisseurs francs étaient nobles et égaux, c'est-à-dire qu'ils étaient des « pairs » les uns par rapport aux autres.

Pour diriger les affaires militaires, ou administratives, ils se choisissaient un chef qui prit, selon les circonstances, le titre de roi, duc ou comte.

Au début, ce chef était choisi par élection ; ultérieurement sa fonction devint héréditaire et c'est ainsi qu'on a eu les dynasties mérovingiennes et carolingiennes.

Comme dit ci-dessus, tous les Francs étaient égaux (que l'on se souvienne de l'histoire du vase de Soissons). En cas de décès, leurs biens étaient partagés par parts égales entre leurs enfants et, d'une façon générale, leur comportement était réglé par la « loi salique ».

Les envahisseurs Francs, du moins ceux formant la seconde vague composée des Francs saliens, qui s'implantèrent dans notre province, ne furent pas très nombreux, et si on a pu en dénombrier 1.500 familles pour les arrondissements actuels de Bruxelles et de Louvain, c'est le maximum.

Ces premiers colonisateurs Francs n'avaient aucune culture intellectuelle : c'était des ruraux qui s'occupaient uniquement de la culture du territoire qu'ils s'étaient approprié lors des invasions, au détriment des exploitations gallo-romaines.

Ces Francs sont désignés dans tous les actes officiels de l'époque par les noms « francs », « nobles » ou « libres » qui étaient synonymes. Ils passaient leur temps à cultiver leur domaine, élever des chevaux et du bétail, faire des bâtards, pratiquer des exercices physiques et faire la guerre avec leurs voisins pour ajouter quelques terres ou quelques bois au domaine qu'ils avaient une première fois accaparé. Finalement, ces domaines se stabilisèrent et correspondirent à peu près aux dimensions des communes que nous avons encore actuellement.

Ces « nobles » n'avaient aucune obligation vis-à-vis de leur chef (roi, duc ou comte), sinon de se mettre à sa disposition en cas de guerre. Encore fallait-il que la guerre eut été déclarée dans des

conditions bien déterminées, puisque, en principe, tous les Francs étaient égaux ils ne devaient évidemment au prince aucun service aulique ou ancillaire. Les Francs tenaient énormément à cette prérogative et se souciaient fort peut de mettre le duc en difficulté en lui refusant tout concours autre que celui des armes.

En conséquence, le duc et la noblesse franque furent toujours en état de rivalité ou de guerre froide. Les nobles se repliaient sur eux-mêmes, dans leur domaine, et y produisaient tout ce qui était nécessaire à leur subsistance et à celle de leurs serfs.

Ils ne manquaient jamais aucune occasion d'affaiblir le pouvoir central et d'en contester l'autorité.

C'est pourquoi les chefs francs, qu'ils fussent roi, duc ou comte, n'avaient qu'une obsession, c'était d'affaiblir la noblesse de race, la ruiner, la combattre et la faire disparaître par tous les moyens possibles.

Ce fût le cas dans nos provinces, tout spécialement pour le duc Henri I^{er}, mais on a eu l'équivalent dans tous les pays de l'Europe occidentale, en France avec Louis XI et plus tard avec Napoléon.

Cette disparition de la première noblesse de race franque a été poussée à un degré si avancé qu'on peut difficilement trouver en Brabant, sauf peut-être du côté des *Arschof*, une famille qui se soit perpétuée régulièrement par les mâles, depuis l'époque mérovingienne jusqu'à nos jours.

Du mariage chez les Francs

En principe, les envahisseurs Francs se disant seuls nobles, ne se mariaient qu'entre eux.

Tous ensemble, pour le pays de Bruxelles et Louvain, ils n'étaient pas plus nombreux que les habitants d'un village brabançon. On se rend donc compte des ravages que faisaient chez eux une pareille consanguinité.

De plus, en raison du partage égal des biens familiaux entre tous les enfants, en vertu de la loi salique, les Francs recherchaient à éviter le morcellement de leur domaine et évitaient des postérités légitimes trop abondantes.

Remarquons à cette occasion que tous ces domaines francs, qui avaient été conquis à la force des poignets, sur les abandons des villas gallo-romaines, étaient absolument libres et possédaient un caractère rigoureusement allodial.

La perpétuité de ce caractère, en cas de morcellement, présentait également des inconvénients sérieux et tous étaient d'accord, prince et nobles, pour les éviter dans la mesure du possible.

Remarquons également qu'en vertu de la loi salique, les enfants suivaient la condition sociale de leur mère, pour l'excellente raison

qu'en ces temps barbares et troublés, l'origine maternelle était la seule pour laquelle on eut une certaine garantie. C'est ici que jouait l'adage « *fructus sequitur ventrem* ».

Par conséquent, le noble Franc qui épousait une femme roturière, voyait ses enfants relégués dans une condition sociale diminuée.

C'est pour toutes ces raisons que les anciens domaines, d'origine franque, disparurent l'un après l'autre. D'ailleurs, les conditions économiques étaient devenues telles qu'ils n'étaient plus viables et que leur morcellement héréditaire les rendaient vulnérables vis-à-vis de leurs voisins, et surtout vis-à-vis du pouvoir central qui ne demandait pas mieux que de les voir disparaître et s'approprier leurs biens en cas de déshérence réelle ou artificielle.

Et les autres ?

Pour ceux qui, en fonction de tous les éléments que nous avons exposés ci-dessus, se donnent la peine de bien se pénétrer des conditions dans lesquelles vécut le pays de Bruxelles du ^v^e au ^xⁱ^e siècle, il apparaît manifestement que pendant toute une époque notre Brabant actuel était peuplé de deux espèces d'individus : les nobles d'origine franque et, à côté d'eux, les Gallo-Romains comportant l'ensemble des restes que les Romains avaient laissés derrière eux.

Nobles-Francis ou bien Gallo-Romains ?

Il n'y a pas d'autre alternative.

Il résulte de toutes les considérations que nous avons développées ci-dessus au sujet de la formation et de la stagnation de la noblesse franque, l'évidence que notre population constituait un flot gallo-romain sur lequel surnageaient quelques colonisateurs francs.

Nous trouvons ici la réponse immédiate à la question que nous nous sommes posée : le gros de notre population était avant tout gallo-romaine.

En vertu de ce raisonnement, nous différencions essentiellement les populations brabançonnes de celles des Flandres où la densité de la colonisation franque fut telle que le caractère celtique disparut complètement, pour faire place à celui des envahisseurs germaniques.

Classement des Gallo-Romains

Il est fatal que, en raison des bouleversements et des tribulations qui suivirent le départ des Romains, le sort des populations laissées derrière eux comme un arrière faix encombrant, se diversifia d'une façon considérable.

Il y eut d'abord ceux qui étaient restés dans la campagne et sur lesquels les colons francs jetèrent la patte pour en faire des serfs. Le sort de ceux-ci était réglé depuis plusieurs siècles.

Il y avait ensuite ceux qui, à l'approche des Francs s'étaient réfugiés dans les forêts et que les nouveaux envahisseurs eurent bien soin de ne pas poursuivre. Ils sortirent lentement et prudemment de leur repaire boisé et s'installèrent aux lisières de la forêt, et comme les Francs avaient à suffisance de bonnes terres fertiles dans le plat pays, ils les laissèrent vivoter en paix.

Il y avait encore ceux qui, déjà du temps des Romains, s'étaient réunis dans des points de concentration tels que les villages aux noms terminés en *ick* : Lennick (venant de Lignacum romain), Zellick, etc.

Ici, encore une fois, les envahisseurs Francs qui avaient horreur des villages et agglomérations, laissèrent tranquillement vivre les populations autochtones.

Et alors, se produisit une évolution remarquable : autant la caste des nobles Francs et de son environnement de serfs resta sauvage et inculte, autant les résidus de la population gallo-romaine tassés dans les environs de la forêt de Soignes, prirent conscience de leur supériorité et eurent à cœur de développer les qualités intellectuelles et artisanales que leur avaient inculquées les quatre siècles de domination romaine.

C'est dans cette masse de Gallo-Romains que l'on trouva d'abord les meilleurs cultivateurs, jaloux du rendement du petit lopin de terre sur lequel ils s'étaient établis ; ensuite les artisans, les serfs (forgerons, menuisiers, maçons, etc.) déçus ; et enfin, tout la gent cultivée ou semi-cultivée où se recrutaient les hommes d'église, les administrateurs, les greffiers et même les magistrats.

Afin de se donner une apparence de protection réelle, tous ces gens crurent bon de s'inféoder plus ou moins à des organisations religieuses et devinrent à qui mieux mieux meissenier, homme de Saint-Pierre, homme de Sainte-Gertrude, au hasard des relations plus ou moins occasionnelles qu'ils nouaient avec des institutions religieuses.

IV. — LA MAISON DU DUC

Il est évident que les comtes de Louvain, ensuite ducs de Brabant, ne pouvaient pas vivre comme des rustaux, à l'image des seigneurs francs.

Ils devaient mener un train correspondant à leur situation féodale, et avoir un personnel en conséquence. En dehors des contingents armés, dont même en temps de paix ils devaient s'entourer, il leur était nécessaire d'avoir autour d'eux un nombre important de dignitaires qui constituaient ce que l'on appelait la maison ou la

famille du duc. Celui-ci avait une importante exploitation agricole indispensable pour subvenir aux besoins alimentaires de la dite « maison ».

Parmi ces dignitaires, on pouvait dénombrer : le maréchal (chef des juments, des haras et de la cavalerie), le connétable (comte ou chef des étables), le sénéchal (chef des vieux, c'est-à-dire du personnel sédentaire), le bouteiller (chargé des vignobles et de la boisson en général), les chambellans, camériers et autre personnel intérieur, les notaires (archiviste, garde des sceaux), la hiérarchie policière (les vicomtes, châtelains, ammans, écoutètes, maires).

Au début, toutes ces fonctions étaient confiées à titre personnel, mais par la suite elles devinrent même héréditaires et purement honorifiques. Le titulaire en chef, faisait précéder son titre du prédicat « grand ». On avait ainsi le « Grand Maréchal », le « Grand Veneur » et autres titres qui se sont perpétués jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

La question est de savoir où les comtes et ensuite les ducs recrutèrent le personnel de leur maison ? Ce n'était pas parmi les nobles d'origine franque, attendu, comme nous l'avons dit plus haut, que ceux-ci se refusaient à tout autre service que celui de la guerre. Il n'y avait donc qu'une seule autre solution, c'est que tous les dignitaires de la cour fussent recrutés parmi les descendants des Gallo-Romains.

Et, nous revenons encore une fois à la conclusion que tous les dignitaires de la cour ducale, Rotselaer, Wesemael, Heverlee, Overijse, Aa, Bigard, Stertbeeck dit van der Meer, etc., étaient d'origine gallo-romaine.

Au point de vue social, ils reçurent d'ailleurs un nom spécial : celui de *Ministériaes*.

Noblesse brabançonne

Attendu que les ducs avaient comme objectif d'amoinrir et étouffer la noblesse d'origine franque qui lui portait ombrage, il fallait évidemment qu'ils donnassent au nouveau personnel dont ils s'entouraient le plus grand relief possible.

De plus, ils devaient en faire une espèce de garde militaire à laquelle ils pouvaient faire appel en cas de conflit avec les seigneurs francs.

C'est pour ces raisons que les ducs donnèrent le titre de « ridders » ou « chevaliers » aux membres principaux de leur entourage.

En raison de ce titre de chevalier, les nouveaux promus devaient avoir un équipement, une armure, des chevaux et un nombre limité d'hommes d'armes.

Toutes ces obligations entraînaient des frais élevés que la trésorerie personnelle du duc était incapable de couvrir. C'est pourquoi

les ducs donnèrent à chacun de leurs ministériaux un domaine en général aussi étendu que ceux que possédaient les Francs. Ainsi, les nouveaux promus pouvaient « vivre noblement » comme on disait alors, et tenir tête à la noblesse de race.

L'amointrissement et finalement la disparition de celle-ci, jointe à des mariages où la fille appartenait à la noblesse franque endettée, firent le reste.

Il est à remarquer toutefois que les donations que les ducs faisaient à leurs ministériaux devinrent héréditaires mais ne constituaient pas de véritables fiefs « avec foi et hommage » comme on les envisageait dans l'échelle féodale, au même titre par exemple que les prébendes ecclésiastiques ; c'étaient des fiefs avec « foi sans hommage » dont tous les revenus appartenaient à l'usufruitier, mais dont le fond continuait à appartenir partiellement au duc.

Il n'y avait pas de relief à payer en cas de transmission du domaine par suite d'un décès. Mais l'intervention ducale était nécessaire en cas d'aliénation et le bien revenait à la couronne en cas de déshérence ou de confiscation. Inutile de dire que les membres de cette nouvelle noblesse étaient moins strictement tenus que les précédents par les restrictions que leur statut apportait à leur activité ; ils pouvaient donc s'adonner à certaines occupations commerciales ou industrielles sans déroger. C'est ainsi qu'on vit une partie de la famille *Clutinc* s'adonner à la fabrication et au commerce du draps et prendre une position de premier plan dans l'administration de la ville de Bruxelles, dont elle constituait le plus important lignage.

D'autre part, dans le plat pays, par l'achat de seigneuries ou de privilèges nobiliers nombreux, elle prit également une position de premier plan qui favorisa les alliances les plus reluisantes et força le duc à tenir compte de leur influence dans toutes les décisions importantes qu'il voulait prendre.

V. — CONCLUSION

Pour reprendre l'interrogation qui ouvre le présent article, disons que :

1. Les *Clutinc*, comme la plupart des grands ministériaux du Brabant, n'étaient pas des Francs.
2. Ils étaient des Gallo-Romains descendant des Nerviens, mêlés aux Romains qui occupèrent nos provinces pendant quatre siècles.
3. Ils étaient les seuls qui fussent appelés à la cour du duc pour remplir des fonctions importantes.
4. Ces fonctions leur permirent de s'enrichir rapidement.
5. Les chefs de leur branche furent créés régulièrement chevaliers et constituèrent une nouvelle caste sur laquelle les ducs pouvaient s'appuyer d'une façon inconditionnelle.

Cette nouvelle caste fût toujours fidèle au duc et le seconda dans les luttes qu'il eut à mener, aussi bien contre les sursauts de l'ancienne noblesse que contre les appétits de voisins territoriaux ou les prétentions toujours grandissantes des couches plébéiennes de la population.

BRAUN de ter MEEREN
Ancien Bourgmestre,
Vive Président Fondateur
de l'Association des Descendants des Lignages

LES LIGNAGES DE BRUXELLES DANS BRABANTICA X

Avec le dixième recueil de *Brabantica* s'est terminée la vaste enquête généalogique et héraldique, mais aussi sociologique et historique, sur les familles de ceux qui étaient aux Lignages de Bruxelles en 1376. Rappelons que la liste nous est conservée de ceux qui s'inscrivirent en cette année dans chacun des Lignages en exécution d'une ordonnance ducale qui — les patriciens bruxellois descendant souvent de plusieurs lignages — avait imposé l'inscription dans un de ceux-ci avec interdiction de se prévaloir d'un autre pour être plus facilement nommé à une fonction dans le magistrat ou la direction de la gilde drapière.

Etudier chacune des familles dont un membre s'est inscrit en 1376 est donc faire le tour du patriciat bruxellois de l'époque. Rechercher l'évolution antérieure et le développement ultérieur de ces familles, c'est ouvrir une vue assez large sur le milieu lignager. Les recherches ont porté surtout sur la période allant du XIV^e au XVI^e siècles, mais furent étendues pour certaines familles à une période beaucoup plus longue.

Brabantica X contient la généalogie de quelques familles omises dans les recueils précédents : *van Ophem*, *de Riddere dit van Scavey* et *van de Wouwere*.

Les crayons consacrés par Fr. de Cacamp aux *de Riddere de Scavey* et aux *van de Wouwere*, admis respectivement au *Sleecus* et au *Serroelofs*, sont brefs. Il s'agit de familles peu connues et n'ayant fait au Lignages qu'une courte apparition. Le fief de *Scavey* appartenant à la première gisait sous Beersel et Linkebeek.

LES VAN OPHEM

La généalogie *van Ophem*, par contre, due à la collaboration de Pierre de Tienne et de François de Cacamp, est la plus volumineuse de celles publiées dans toute la série. Elle comporte 98

pages. Les *van Ophem* sont nombreux. Le toponyme Ophem est fréquent. Les auteurs n'ont traité que de ceux qui ont fait partie des lignages bruxellois ou dont on peut établir qu'ils en descendent : « d'une part, la famille qui a porté *d'argent à la bande de cinq losanges de gueules*, continuée jusqu'à l'époque contemporaine par la lignée rurale très ramifiée des *van Ophem de Zaventem*, et, d'autre part, la famille, depuis longtemps éteinte, qui porta l'écu *de gueules à trois maillets penchés d'argent* ».

Il est impossible de résumer cette considérable généalogie. Enfin, pouvons-nous dire, il existe un travail sérieux et de belle qualité, sur cette vieille famille aux rameaux nombreux, et tous ceux qui croient pouvoir revendiquer une filiation lignagère au départ d'un ascendant *van Ophem* auront profit à la consulter.

Le premier groupe (*aux losanges*), de loin le plus important (81 pages), tire son origine d'Ophem sous Meise. Il est suivi depuis le début du XIV^e siècle et dans certains rameaux jusqu'au XIX^e siècle.

Les premiers degrés portent le nom de *de Visschere van Ophem*. Hommes de ménie du duc à Ophem sous Brussegem, possesseurs du Hof *t'Ophem à Grimbergen*, certains furent seigneurs de Herlaer, d'autres de Neder- et Overheembeek ; des membres de cette famille furent chevaliers, membres du lignage *Serhuyghs*, aussi du *Sleeus*, du *Sweerts* et du *Roodenbeke*, et échevins de Bruxelles. La possession du Hof *'t Imbroeck à Zaventem* fixe en ce village une branche aux rameaux nombreux. Certains deviennent fermiers, d'autres s'établissent à Bruxelles dans des métiers divers. Diverses sont aussi les fortunes et l'évolution des branches, diverses et inégales les alliances. On les retrouve à Crainhem, à Uccle, à Nossegem, à Aarschot, etc. On rencontre sur documents l'idylle d'Isabelle *van Ophem* (fille de Merten, fermier et drossard de Zaventem, et d'Anna *van der Elst*) avec le peintre Antoine *van Dyck* qui s'attarda à Zaventem à peindre le *Saint-Martin* bien connu, ainsi qu'une *Famille de la sainte Vierge* aujourd'hui perdue.

Les auteurs traitent aussi un rameau non rattaché, où figure *Gielis van Ophem*, inscrit au *Sweerts* en 1376.

Les *van Ophem* « aux maillets » sont étudiés du XIV^e au XV^e siècle. Plusieurs d'entr'eux sont inscrits au lignage *Serroclofs* et échevins de Bruxelles.

Signalons qu'au XVIII^e siècle furent admis au lignage *Sweerts* comme descendants des *van Ophem* « aux losanges » des membres des familles *Struelens*, *Poot*, *Bacon*, *Warnots*, *van Antwerpen* et *Barbanson*, et au *Serroclofs* du chef des *van Ophem* « aux maillets » des *Donijn*, *Cupis de Camargo* et de *Lompré*.

ADDITIONS ET TABLES

Le recueil que nous commentons comporte aussi 16 pages de *corrigenda et addenda* aux précédents recueils de généalogie lignagères. Le morceau important est constitué par le rameau anversoïse des *Coninc* (xiv^e-xv^e siècles).

Enfin précieuse, combien précieuse, est la table globale des noms de lieux et surtout des noms de familles repris dans les neuf recueils contenant les généalogies des lignages de 1376. On peut cependant regretter que la table ne distingue pas les généalogies des simples mentions.

Signalons que ces neuf recueils à la pagination continue ont été réunis en une présentation nouvelle en trois volumes reliés qui peuvent être obtenus aux éditions du *Genealogicum Belgicum*.

LES VAN VOLXEM

La partie du recueil X, qui n'est pas spécialement consacrée aux lignages bruxellois, contient une généalogie *van Volxem* établie par François de Cacamp, sauf certaines branches, qui sont l'œuvre respective de M^{me} Dolez-Orts et de M. G. Merzbach. Signalons que la branche allemande des *van Volxem* a été traitée en langue allemande par M. Josef van Volxem dans un ouvrage séparé, mais qu'on peut obtenir aux éditions du *Genealogicum Belgicum*. Il existe une branche lignagère tôt éteinte : Pauwel *van Volcxhem* fut échevin du lignage *Coudenberg* en 1452. Nous ignorons par quelle ascendance il fut reçu dans ce lignage. Il en subsiste des descendance féminines et certains membres de notre Association ont été admis comme descendants de l'échevin du *Coudenberg*. Charles et Paul *de Greve* déjà avaient été admis au *Coudenberg* en 1726 et 1729 comme descendants de ce personnage.

François de Cacamp indique comme incertaine la filiation :

Peeter *van Volcxem* (fils naturel de l'échevin) × Marie *Perremans*,

dont : Jan *van Volcxem* × Catharina *van den Torre*,

dont : Adaem *van Volcxem* × Anna *van Buggenhout alias 's Vos*.

Notre ami a perdu de vue qu'il avait lui-même établi un dossier de filiation lignagère sur cette base et que ces degrés s'avèrent bien établis par les analyses d'actes suivantes que l'on trouve dans les preuves de Houwaert. Nous remontons de l'acte le plus récent au plus ancien.

12.3.1508 (6488-132-4). Alsoo opten XXVII dagh julii a° 1507 lestleden Adam *van Volxem* sone quondam Jans *van Volcxem*

ende Anna van *Buggenhout* dochter Machiels desselfs Adams wijff gecocht ende gecregen hebben...

6.8.1483 (6496-208-2). *Walterus et Adam van Volxhem filii quondam Johannis quos habuit a quondam Catharina van den Torre sua dudum uxore.*

17.7.1480 (6491-297-10). *Quondam Johannes de Volxhem, Catharina van den Torre uxor eius, dochter quondam Philips, emancipant filios sequentes 17 Julii*

Walterus

Adam

Heer Pauwel ende Jan van *Volxhem fratres, ex parte patris* magen der voors. kinderen.

13.7.1462 (6489-149-7). Heer Pauwel dictus *de Raet* sone quondam Jans heeft gegeven *Janne van Volxhem* sone wilen *Pee-ters* en de *Katheline van den Torre* sijnen wive dochter *Philips van den Hofstadt*.

1.9.1449 (6499-276-1). *Pauwel van Volxhen* ende joff. *Lysbeth Daneels* sijne gezellinne testantur... 1449.1.7bis

Wouter

Janne

Mr Pauwel

Mr Henrick

Carel

Berbelen

Cristien ?

joff. Margrite

joff. Lysbetten

LES LIGNAGES ET LA PENSÉE DE FRANÇOIS DE CACAMP

François de Cacamp, nous l'avons dit déjà, clôtura son œuvre magistrale sur les familles lignagères au moyen-âge par un exposé de vingt-cinq pages dans lequel il donne les conclusions d'ordre général auxquelles quinze années de recherches le conduisent. Nous ne pouvons assez en recommander la lecture à tous ceux qui s'intéressent à l'institution que notre Association commémore. Nous voudrions ici en relever quelques points particulièrement remarquables ou encore qui nous paraissent sujets à discussion.

Lignagers du chef de leur épouse ? François de Cacamp pense que plusieurs lignagers de 1376 n'ont figuré sur les listes que parce qu'ils avaient épousé une fille de sang lignager. Bien que ce soit contraire aux termes mêmes du privilège de 1375 qui exige que pour requérir son admission dans un lignage on en soit issu, nous admettons l'hypothèse de Fr. de Cacamp comme plausible, mais nous disons qu'elle reste *invérifiable*. Il y a quelques lignagers de

1376 dont l'ascendance n'est pas connue et qui ont épousé une fille des Lignages. Mais justement parce que leur ascendance n'est pas connue, parce que pour aucun d'eux on ne peut établir ne fût-ce que ses huit quartiers d'ascendance, l'hypothèse formulée reste une hypothèse de travail, qu'aucun cas avéré, ni en 1376, ni plus tard, ne vient confirmer.

Les bâtards. Nous savons que les bâtards n'ont jamais été admis aux Lignages, mais que maint descendant de bâtard y a été admis au moyen-âge et plus tard du chef d'une ascendance passant par la bâtardise. L'affirmation par François de Cacamp que « la possession de l'alleu (familial) est la condition de la réhabilitation et la récupération par un descendant de bâtard des droits politiques et sociaux qui découlent de la possession du sol » nous paraît à nouveau une hypothèse intéressante, mais qui reste une vue de l'esprit qui n'a pu être vérifiée.

Le *Roodenbeke*, lignage quelque peu factice et « ayant longtemps servi de trop-plein aux autres lignages (sur le plan électoral) et de tremplin aux ambitieux » ? Peut-être. Le fait est que : 1° on ne connaît qu'un seul échevin de ce nom et encore ne porte-t-il pas le futur blason du Lignage ; 2° aucune généalogie ne peut être dressée de cette famille ; 3° aucun membre du Lignage, dans l'état de nos connaissances, ne peut être rattaché à une aïeule *van Roodenbeke* (voir les pp. 969 à 985 de l'ouvrage).

L'origine des privilèges lignagers. L'origine des Lignages bruxellois est obscure et prête à controverse. Selon les uns, il s'agit des premières familles enrichies dans le commerce du drap ; selon d'autres, de descendants d'hommes de confiance du duc à qui celui-ci aurait confié les premières charges d'échevins ; Cacamp développe l'opinion qu'il s'agit de descendants des principaux propriétaires du sol. Il s'appuie sur une certaine concordance entre les familles lignagères et les familles propriétaires d'alleux, dont M. Ph. Godding a donné la nomenclature dans son étude, *Seigneurs fonciers bruxellois (ca 1250-1450)*. La thèse est séduisante, convaincante. On en lira les développements avec intérêt .

Statistiques. Fr. de Cacamp s'est plu à rechercher l'époque d'extinction en ligne masculine de la descendance des 244 personnes inscrites aux Lignages en 1376. Il arrive aux résultats suivants :

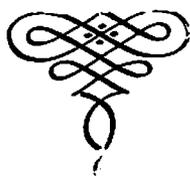
Non identifiés	19
Morts sans postérité	82
Postérité masculine éteinte avant 1400	23
Postérité masculine éteinte avant 1450	71
Postérité masculine éteinte avant 1500	26
Postérité masculine survivant après 1500	23
	244

Actuellement, sauf révélations imprévues, mais nullement improbables, seul parmi les lignagers de 1376, Gerelm *van der Noot* possède encore une descendance en ligne masculine directe et légitime. L'auteur n'a pas tenu compte des descendance**s** bâtardes.

*
**

Ainsi la mort a mis fin aux travaux de François de Cacamp. Elle lui a permis cependant de clôturer sa grande enquête sur les lignages en 1376, et d'en tirer les conclusions. Comme toutes les œuvres d'érudition, celle-ci est vouée à une audience restreinte, mais elle intéresse essentiellement les membres de l'*Association des Descendants des Lignages de Bruxelles* qui doivent nécessairement « se sentir concernés ». D'ailleurs ne descendent-ils pas tous d'une au moins ou de plusieurs des familles traitées ?¹

H.C. van PARYS



¹ *Brabantica* X, 572 pages (316 + 256). Le recueil complet, 900 frs ; la première partie seule, 600 frs ; la deuxième partie seule (Lignages), 450 frs.

H.C. van PARYS et Fr. de CACAMP : *Généalogies bruxelloises : Généalogies des familles inscrites aux Lignages de Bruxelles en 1376, d'après les travaux de J.B. Houwaert et les sources originales*. Relié simili-cuir vert en 3 vol., 1.276 p. illustr. 2.300 frs. Idem, broché en 10 fascicules, 1.700 frs.

Commande par virement au C.C.P. 605.64 du *Genealogicum Belgicum*, à Bruxelles ou au compte 635.354 à la Société Générale de Banque à Bruxelles.

NOTRE ASSOCIATION ET LA BOURSE D'ETUDES BRONCHORST

Par son testament du 20 juin 1629, Henry de Bronchorst constitua « sept bourses pour nourrir sept enfants des dites sept familles ou lignages de Bruxelles (...) pour iceux enfans faire étudiant à Douay, après qu'ils auront ouy par-deça toute la grammaire, et seront prêts pour entreprendre la rhétorique ou philosophie, puis au delà pourront s'appliquer à telle faculté à quoy plus ils s'inclineront et ce pour le cours de neuf années doit le jour de leur entrée... »

Il s'agit, on le voit, de bourses d'études destinées essentiellement et uniquement aux enfants des Lignages de Bruxelles, pouvant prendre cours dès la rhétorique et se poursuivre pendant neuf ans dans n'importe quelle faculté universitaire. Depuis que Douai, dont l'Université avait été fondée en 1580 par Philippe II, se trouve rattachée à la France, c'était à Louvain que les boursiers pouvaient étudier. Actuellement, les études peuvent être poursuivies dans n'importe quel établissement sérieux, même à l'étranger.

Aujourd'hui les sept bourses sont ramenées à une seule dont le montant annuel, antérieurement de 4.000 frs, vient d'être porté à 5.000 frs à partir de cette année. La bourse est actuellement attribuée par la Commission des fondations de bourses d'études du Brabant.

Le Conseil d'Administration de notre Association a décidé, ainsi que son président l'a communiqué à l'Assemblée Générale du 14 juin dernier, et pour autant que la chose ait l'agrément de la Commission des bourses d'études du Brabant, de prélever annuellement sur les fonds de notre Association une certaine somme pour constituer un complément à la Bourse Bronchorst.

Il sera cependant demandé que le bénéficiaire, après avoir justifié de sa qualité lignagère, adhère à notre Association. Notre contribution sera cette année de 2.000 frs.

L'un des points de l'objet social de notre Association est défini dans les statuts comme suit :

« Faciliter à ses membres effectifs ou à leurs enfants l'obtention des bourses d'études réservées aux descendants des Lignages de Bruxelles ou en créer de nouvelles au profit de celles-ci. »

La décision ci-dessus relatée est un commencement d'exécution de ce but social, compatible avec l'état de notre trésorerie.

UNE FILIATION REMONTANT AUX SEPT LIGNAGES BRUXELLOIS

Un de nos membres, après de longues et laborieuses recherches, vient d'établir son appartenance aux sept lignages bruxellois.

En effet, M. Jean de Launois, reçu au lignage Sleeus le 12 juillet 1967, du chef de Jean de Locquenghien, bourgmestre de Bruxelles en 1549, a remonté l'ascendance de ce dernier * pour aboutir, le 4 avril 1968, à prouver la filiation avec Guillaume van den Heetvelde, échevin de Bruxelles en 1381 (*Sweerts*) et celle remontant au beau-père de ce dernier : Wauthier IV de Coeckelberg, échevin du lignage *Steenweegs* en 1362, ce le 22 octobre 1968.

D'autre part, l'ascendance de Guillaume de Berlo, époux de Jeanne de Locquenghien (fille de Jean, précité) lui a permis, le 26 mai 1970, de faire reconnaître sa filiation avec Wauthier III van der Noot, échevin du lignage *Serhuygs* en 1396, et, par ce dernier, le 8 décembre 1970, la filiation avec Jean de Hertoghe, échevin en 1395 du *Coudenberg*.

Par l'épouse de Wauthier V van der Noot : Digne de Grimberghe, notre collègue a pu remonter à l'arrière grand-père de celle-ci : le fameux Everaert t'Serclaes, libérateur de Bruxelles, et échevin de la ville en 1365.

t'Serclaes fut successivement échevin du t'Serroelof et du Roodenbeke (l'obligation d'opter pour un seul lignage ne datant que de 1375), ce qui donnait les deux derniers lignages nécessaires pour les réunir tous, ce qu'a reconnu le Conseil le 24 mars dernier.

La notoriété des familles lignagères concernées a permis de retrouver, pour les degrés les plus éloignés, les actes probants nécessaires : testaments, partages, cartulaires de biens, ventes et donations, soit dans Houwaert, soit dans les archives des Cours féodales et greffes scabinaux, soit dans des fonds de famille (van der Noot, de Gaiffier, de Lalaing).

Pour permettre à nos membres et futurs membres de tirer éventuellement profit de ces recherches, les sept filiations sont succinctement données ci-après.

* Cf J. DE LAUNOIS : *Les quartiers de Jean de Locquenghien*, in LE PARCHEMIN, n° 149, sept.-oct. 1970, pp. 197 à 213.

FILIIATIONS LIGNAGERES

N° 25

de LAUNOIS (Sleus)

- I. Jean de LOCQUENGHIEU (1518-1574), chev., sgr de Berchem et Coekelberg, bourgmestre de Bruxelles en 1549 × (1540) Anne van der GRACHT, dame de Pamele et Audenaerde.
- II. Jeanne-Agnès de LOCQUENGHIEU (1545-1618), dame de Nieuwenhove, × Guillaume, baron de BERLO, sgr de Sclessin.
- III. Winand, baron de BERLO, sgr de Nieuwenhove × Catherine RAETZ de FRENZ.
- IV. Anne-Louise de BERLO, dame de Nieuwenhove (1622-1680) × (1642) Hubert de DHAEM, prévôt d'Arlon.
- V. Anne-Marie de DHAEM × (1670) Jean de WILTHEIM (1633-1707), sgr de Waldbredimus.
- VI. Anne-Marie de WILTHEIM (1675-1722) × (1716) Alard-Laurent de HEUSCH (1690-1730).
- VII. Mathieu-Ignace de HEUSCH de THISNES (1717-1789) sgr de Rossignies et Terraster × (1762) Marie-Anne de VAUTHIER (1743-1806).
- VIII. Léopold-Ferdinand de HEUSCH de THISNES (1768-1827) 1^{er} lieutenant aux cheveu-légers Levenehr, × Aix-la-Chapelle (1798) Wilhelmine SCHNEIDER (1775-1854).
- IX. Emile, baron de HEUSCH de HANNÈCHE (1799-1876) Bourgmestre de Hannèche, × (1826) Marie-Thérèse JEANGETTE (1803-1861).
- X. Elisabeth, baronne de HEUSCH (1828-1891) × (1854) Louis GOYENS de HEUSCH (1832-1902).
- XI. Marie GOYENS de HUSCH (1859-1945) × (1880) Eugène BRASSINE (1856-1927).
- XII. Marie BRASSINE (1888-1967) × Charles de LAUNOIS (1879-1962).
- XIII. Jean de LAUNOIS.

- N° 26 de LAUNOIS (Steenweeghs)
- I. Wauthier de COECKELBERG, chev., sgr de Verstrycke, échevin de Bruxelles en 1362, × Marie de HERDERSEM.
 - II. Marie, dame de COECKELBERG × Guillaume van den HEETVELDE, échevin de Bruxelles en 1381.
 - III. Marie van den HEETVELDE, dame de Coeckelberg × Nicolas SWAEF, chev. † 1417.
 - IV. Mathilde SWAEF, dame de Coeckelberg, † 1472, × Jean van der MEEREN, chev., sgr de Saventhem et Sterrebeek.
 - V. Marguerite van der MEEREN, dame de Coeckelberg, † 1460, × Philippe van den NIEUWENHOVE, sgr de Melsbroeck, bourgmestre de Bruxelles en 1458.
 - VI. Jean van den NIEUWENHOVE, sgr de Coeckelberg et Melsbroeck, † 1536, bourgmestre de Bruxelles en 1525, × Ida MAES.
 - VII. Marie van den NIEUWENHOVE, dame de Coeckelberg et Melsbroeck, † 1525, × Pierre de LOCQUENGHEN, chev., conseiller de Charles Quint, † 1539.
 - VIII. Jean de LOCQUENGHEN (1518-1574), chev., sgr de Berchem et Coeckelberg, bourgmestre de Bruxelles en 1549, × 1540 Anne van der GRACHT, dame de Pamele et Audenaerde.
 - IX. Jeanne-Agnès de LOCQUENGHEN (1545-1618) dame de Nieuwenhove, × Guillaume, baron de BERLO, sgr de Sclessin.
 - X. Winand, baron de BERLO, sgr de Nieuwenhove, × Catherine RAETZ de FRENZ.
 - XI. Anne-Louise de BERLO, dame de Nieuwenhove (1622-1680), × (1642) Hubert de DHAEM, prévôt d'Arlon.
 - XII. Anne-Marie de DHAEM × (1670) Jean de WILTHEIM (1633-1707), sgr de Waldbredimus.
 - XIII. Anne-Marie de WILTHEIM (1675-1721) × (1716) Alard-Laurent de HEUSCH (1690-1730).
 - XIV. Mathieu-Ignace de HEUSCH de THISNES (1717-1789), sgr de Rossignies et Terraster, × (1762) Marie-Anne VAUTHIER (1743-1806).
 - XV. Léopold-Ferdinand de HEUSCH de THISNES (1768-1827), 1^{er} lieutenant aux cheveu-légers Levenehr, × (1798) Wilhelmine SCHNEIDER (1775-1854).
 - XVI. Emile, baron de HEUSCH de HANNÈCHE (1799-1876), bourgmestre de Hannèche, × (1826) Marie-Thérèse JEANGETTE (1803-1861).
 - XVII. Elisabeth, baronne de HEUSCH (1828-1891) × (1854) Louis GOYENS de HEUSCH (1832-1902).
 - XVIII. Marie GOYENS de HEUSCH (1859-1945) × (1880) Eugène BRASSINE (1856-1927).
 - XIX. Marie BRASSINE (1888-1967) × Charles de LAUNOIS (1879-1962).
 - XX. Jean de LAUNOIS.

- I. Guillaume van den HEETVELDE, échevin de Bruxelles en 1381, × Marie, dame de COECKELBERG.
- II. Marie van den HEETVELDE, dame de Coeckelberg × (1399) Nicolas SWAEF, chev., † 22.4.1417.
- III. Mathilde SWAEF, dame de Coeckelberg, † 1472, × Jean van der MEEREN, chev., sgr de Saventhem et Sterrebeek.
- IV. Marguerite van der MEEREN, dame de Coeckelberg, † 1460, × Philippe van den NIEUWENHOVE, sgr de Melsbroeck, bourgmestre de Bruxelles en 1458.
- V. Jean van den NIEUWENHOVE, sgr de Coeckelberg et Melsbroeck, † 12.8.1536, bourgmestre de Bruxelles en 1525, × Ida MAES.
- VI. Marie van den NIEUWENHOVE, dame de Coeckelberg et Melsbroeck, † 15.11.1525, × Pierre de LOCQUENGHEN, chev., conseiller de Charles-Quint, † 28.10.1539.
- VII. Jean de LOCQUENGHEN (1518-1574), chev., sgr de Berchem et Coeckelberg, bourgmestre de Bruxelles en 1549, × (1540) Anne van der GRACHT, dame de Pamele et Aude-naerde.
- VIII. Jeanne-Agnès de LOCQUENGHEN (1545-1618), dame de Nieuwenhove, × Guillaume, baron de BERLO, sgr de Sclessin.
- IX. Winand, baron de BERLO, sgr de Nieuwenhove, × Catherine RAETZ de FRENZ.
- X. Anne-Louise de BERLO, dame de Nieuwenhove (1622-1680), × (1642) Hubert de DHAEM, prévôt d'Arlon.
- XI. Anne-Marie de DHAEM × (1670) Jean de WILTHEIM (1633-1707), sgr de Waldbredimus.
- XII. Anne-Marie de WILTHEIM (1675-1722) × (1716) Alard-Laurent de HEUSCH (1690-1730).
- XIII. Mathieu-Ignace de HEUSCH de THISNES (1717-1789), sgr de Rossignies et Terraster, × (1762) Marie-Anne VAUTHIER (1743-1806).
- XIV. Léopold-Ferdinand de HEUSCH de THISNES (1768-1827), 1^{er} lieutenant aux cheveu-légers Levenehr, × (1789) Wilhelmine SCHNEIDER (1775-1854).
- XV. Emile, baron de HEUSCH de HANNÈCHE (1799-1876), bourgmestre de Hannèche, × (1826) Marie-Thérèse JEANGETTE (1803-1861).
- XVI. Elisabeth, baronne de HEUSCH (1828-1891) × Louis GOYENS de HEUSCH (1832-1902).
- XVII. Marie GOYENS de HEUSCH (1859-1945) × (1880) Eugène BRASSINE (1856-1927).
- XVIII. Marie BRASSINE (1888-1967) × Charles de LAUNOIS (1879-1962).
- XIX. Jean de LAUNOIS.

- I. Jean de HERTOEGHE, échevin de Bruxelles en 1395, × Lysbeth van der HELLEN.
- II. Marguerite de HERTOEGHE, † 4.5.1400, × (1393) Wauthier van der NOOT, échevin de Bruxelles en 1403, † 5.12.1432.
- III. Wauthier van der NOOT, échevin de Bruxelles en 1428, × (1452) Elisabeth EGGLOY.
- IV. Wauthier V. van der NOOT, chev., bourgmestre de Bruxelles en 1463, chambellan de l'empereur Maximilien, † 1499, × Digne de GRIMBERGHE.
- V. Wauthier VI van der NOOT, sgr de Risoir, Westwezel et Westdoorne, † 1508, × Louise de HERBAIS, dame de Morchoven.
- VI. Maximilienne van der NOOT, dame de Westwezel et Westdoorne, † 1559, × Philippe van der MEEREN, chev., sgr de Saventhem, Sterrebeek et Nieuwenhove, † 1524.
- VII. Louise van der MEEREN, † 1540, × (1537) Yvain, baron de BERLO, avoué de Sclessin et Ougrée, sgr de Keerbergen, † 1567.
- VIII. Guillaume, baron de BERLO × Jeanne-Agnès de LOCQUENGHEN (1545-1618), dame de Nieuwenhove.
- IX. Winand, baron de BERLO, sgr de Nieuwenhove, × Catherine RAETZ de FRENZ.
- X. Anne-Louise de BERLO, dame de Nieuwenhove (1622-1680), × (1642) Hubert de DHAEM, prévôt d'Arlon.
- XI. Anne-Marie de DHAEM × (1670) Jean de WILTHEIM (1633-1707), sgr de Waldbredimus.
- XII. Anne-Marie de WILTHEIM (1675-1722) × (1716) Alard-Laurent de HEUSCH (1690-1730).
- XIII. Mathieu-Ignace de HEUSCH de THISNES (1717-1789), sgr de Rossignies et Terraster, × (1762) Marie-Anne de VAUTHIER (1743-1806).
- XIV. Léopold-Ferdinand de HEUSCH de THISNES (1768-1827), 1^{er} lieutenant aux chevau-légers Levenehr, × (1782) Wilhelmine SCHNEIDER (1775-1854).
- XV. Emile, baron de HEUSCH de HANNÈCHE (1799-1876), bourgmestre de Hannèche, × (1826) Marie-Thérèse JEANGETTE (1803-1861).
- XVI. Elisabeth, baronne de HEUSCH (1828-1891) × (1854) Louis GOYENS de HEUSCH (1832-1902).
- XVII. Marie GOYENS de HEUSCH (1859-1945) × (1880) Eugène BRASSINE (1856-1927).
- XVIII. Marie BRASSINE (1888-1967) × Charles de LAUNOIS (1879-1962).
- XIX. Jean de LAUNOIS.

- I. Wauthier van der NOOT, échevin de Bruxelles en 1403, † 5.12.1432, × (1393) Marguerite de HERTOGHE, † le 4.5.1400.
- II. Wauthier IV van der NOOT, échevin de Bruxelles en 1428, † 10.12.1452, × (1425) Elisabeth EGGLOY.
- III. Wauthier V van der NOOT, chev., bourgmestre de Bruxelles en 1463, chambellan de l'empereur Maximilien, † le 7.11.1499, × Digne de GRIMBERGHE.
- IV. Wauthier VI van der NOOT, sgr de Risoir, Westwezel et Westdoorne, † 8.2.1508, × Louise de HERBAIS, dame de Morchoven.
- V. Maximilienne van der NOOT, dame de Westwezel et Morchoven, † 8.3.1559, × Philippe van der MEEREN, chev., sgr de Saventhem, Sterrebeek et Nieuwenhove, † 31.1.1524.
- VI. Louise van der MEEREN, † 11.9.1540, × (1537) Yvain, baron de BERLO, avoué de Sclessin et Ougrée, sgr de Keerbergen, † 5.1.1567.
- VII. Guillaume, baron de BERLO, sgr de Sclessin, × Jeanne-Agnès de LOCQUENGHEN (1545-1618), dame de Nieuwenhove.
- VIII. Winand, baron de BERLO, sgr de Nieuwenhove, × Catherine RAETZ de FRENZ.
- IX. Anne-Louise de BERLO, dame de Nieuwenhove (1622-1680), × (1642) Hubert de DHAEM, prévôt d'Arlon.
- X. Anne-Marie de DHAEM × (1670) Jean de WILTHEIM (1633-1707), sgr de Waldbredimus.
- XI. Anne-Marie de WILTHEIM (1675-1722) × (1716) Alard-Laurent de HEUSCH (1690-1730).
- XII. Mathieu-Ignace de HEUSCH de THISNES (1717-1789), sgr de Rossignies et Terraster, × (1762) Marie-Anne de VAUTHIER (1743-1806).
- XIII. Léopold-Ferdinand de HEUSCH de THISNES (1768-1827), 1^{er} lieutenant aux cheveu-légers Levenehr, × (1782) Wilhelmine SCHNEIDER (1775-1854).
- XIV. Emile, baron de HEUSCH de HANNÈCHE (1799-1876), bourgmestre de Hannèche, × (1826) Marie-Thérèse JEANGETTE (1803-1861).
- XV. Elisabeth, baronne de HEUSCH (1828-1891) × (1854) Louis GOYENS de HEUSCH (1832-1902).
- XVI. Marie GOYENS de HEUSCH (1859-1945) × (1880) Eugène BRASSINE.
- XVII. Marie BRASSINE (1888-1967) × Charles de LAUNOIS (1879-1962).
- XVIII. Jean de LAUNOIS.

N° 30 de LAUNOIS (Serroelofs et Roodenbeke)

- I. Everaert t' SERCLAES, chev., échevin de Bruxelles en 1365, assassiné le 31.3.1388, × Béatrice van ESSENE.
- II. Béatrice t' SERCLAES, dame de compagnie de Jacqueline de Bavière, † 1391, × Jean II de GRIMBERGHE, chev., sgr d'Assche, comte de Meyghem, conseiller du duc de Brabant, décapité en 1421.
- III. Jean III de GRIMBERGHE, sgr d'Assche, × (1425) Cornélie de BERGEN BAUSERSEM.
- IV. Digne de GRIMBERGHE, † 10.4.1469, × Wauthier V van der NOOT, chev., bourgmestre de Bruxelles en 1463, chambellan de l'empereur Maximilien, † 1499.
- V. Wauthier VI van der NOOT, sgr de Risoir, Westwezel et Wesdoorne, † 1608, × Louise de HERBAIS, dame de Morchoven.
- VI. Maximilienne van der NOOT, dame de Westwezel et Morchoven, † 1559, × Philippe van der MEEREN, chev., sgr de Saventhem, Sterrebeek et Nieuwenhove, † 1524.
- VII. Louise van der MEEREN, † 1540, × (1537) Yvain, baron de BERLO, avoué de Sclessin et Ougrée, sgr de Keerbergen, † 1567.
- VIII. Guillaume, baron de BERLO, × Jeanne-Agnès de LOCQUENGHEN (1545-1618), dame de Nieuwenhove.
- IX. Winand, baron de BERLO, sgr de Nieuwenhove, × Catherine RAETZ de FRENZ.
- X. Anne-Louise de BERLO, dame de Nieuwenhove (1622-1680), × (1642) Hubert de DHAEM, prévôt d'Arlon.
- XI. Anne-Marie de DHAEM × (1670) Jean de WILTHEIM (1633-1707), sgr de Waldbredimus.
- XII. Anne-Marie de WILTHEIM (1675-1722) × (1716) Alard-Laurent de HEUSCH.
- XIII. Mathieu-Ignace de HEUSCH de THISNES (1717-1789), sgr de Rossignies et Terraster, × (1762) Marie-Anne de VAUTHIER (1743-1806).
- XIV. Léopold-Ferdinand de HEUSCH de THISNES (1768-1827), 1^{er} lieutenant aux cheveu-légers Levenehr, × (1782) Wilhelmine SCHNEIDER (1775-1854).
- XV. Emile, baron de HEUSCH de HANNÈCHE (1799-1876), bourgmestre de Hannèche, × (1826) Marie-Thérèse JEANGETTE.
- XVI. Elisabeth, baronne de HEUSCH (1828-1891), × (1854) Louis GOYENS de HEUSCH (1832-1902).
- XVII. Marie GOYENS de HEUSCH (1859-1945) × (1880) Eugène BRASSINE.
- XVIII. Marie BRASSINE (1888-1967) × Charles de LAUNOIS (1879-1962).
- XIX. Jean de LAUNOIS.

LES REGISTRES DU LIGNAGE STEENWEEGHS

Admissions et résolutions

Texte établi par Monique Marchal-Verdoodt. Introduction et notes par Henry-Charles van Parys, référendaire et administrateur de l'A.D.L.B., Editions Genealogicum belgicum, 36, boul. Lambertmont, Bruxelles, 1972, 183 pages, in-8° raisin. Exempleire, sur velin, broché, 600 F ; relié toile, 800 F ; exemplaire sur Ingres, broché, 850 F*.

La publication des registres du lignage *Steenweeghs* suit celle des registres du lignage *Serhuyghs*, travail fourni par M^{lle} Anne Libois ; du lignage *Sleeus*, produit par feu le D^r E. Spelkens ; du lignage *Sweerts*, fruit de la collaboration de M^{lle} Nicole Decostre et de M. M. Henry-Charles van Parys et J. Anne de Molina. La publication des registres du lignage *Steenweeghs* réalise avec bonheur les souhaits maintes fois exprimés par nos adhérents, amis et sympathisants. Elle sera complétée, sous peu, par l'édition, réalisée par les mêmes auteurs, des registres du lignage *Coudenbergh*.

L'ouvrage est fort bien charpenté. Il s'ouvre par l'explication des abréviations et sigles utilisés par les auteurs. L'introduction, écrite avec une connaissance parfaite du sujet, a été réalisée par M. Henry-Charles van Parys, référendaire et administrateur de l'Association des Lignages de Bruxelles.

Les divers points traités dans cette première partie comporte la liste des principaux manuscrits utilisés, l'étude critique de ceux-ci, la succession des registres du lignage en cause, les admissions au lignage *Steenweeghs* ; enfin, une étude détaillée de l'institution pieuse et charitable fondée par Jérôme van Hamme en faveur de la chapelle de Notre-Dame du Finistère et gérée par le lignage *Steenweeghs*. Cette introduction, conduite par une plume particulièrement érudite, s'achève sur une approche documentée concernant deux généalogistes bien connus : Philippe de l'Espinoy et Jean-François van Halen.

M. van Parys n'a négligé aucun des documents d'archives mis actuellement à la disposition des chercheurs. Il a soumis à la plus stricte critique de crédibilité les multiples sources parvenues jusqu'à nous. Ce souci constant de l'objectivité historique fait de cette patiente étude un travail qui peut être considéré comme définitif.

M^{me} Marchal-Verdoodt est l'auteur de l'analyse des manuscrits A et B. Dans cette deuxième partie de l'ouvrage, le lecteur trouvera

* La commande peut s'effectuer par virement au C.C.P. n° 7439.80 de M^{me} Fl. Caquant-Popelier, ou au compte 219-0631243-19 à la Société Générale de Banque de M^{me} Louis Caquant, subd. Genealogicum Belgicum.

la liste des personnes qui se sont inscrites au lignage *Steenweeghs* en 1376 et les années suivantes jusqu'en 1411 ; des indications pour la période allant de 1570 à 1577, suivies par la période 1578-1677 ; un essai de reconstruction concernant 1678-1695 ; enfin, la période conduisant de 1696 à la fin de l'Ancien Régime, 1794.

Un répertoire alphabétique et un index des noms de familles facilitent les recherches.

Pour établir le texte de son étude, l'auteur, licenciée en histoire, s'est basée sur les copies qui paraissaient les plus valables des registres originaux, malheureusement disparus. Les documents utilisés reposent aujourd'hui au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Albert I^{er} ainsi qu'aux Archives de la Ville de Bruxelles.

C'est à partir du xvii^e siècle que, pour être admis aux lignages, il fallait apporter le dossier des preuves. Deux commissaires de chaque lignage examinaient — à partir de 1648 — les divers documents présentés. Cependant, tout refus était susceptible d'un recours devant le Conseil de Brabant.

Chaque lignage tenait à jour un registre contenant les procès-verbaux de ses assemblées qui, en principe, étaient au moins annuelles. Au cours de ces assemblées, chaque lignage choisissait ses candidats à l'échevinage (la *keuse*).

La plupart des membres de lignage sont connus depuis 1376 : ils le sont tous de 1578 à 1794.

Les registres des lignages bruxellois sont infiniment précieux pour la connaissance de la politique urbaine ainsi que pour l'information sociale aux diverses époques de notre passé. Ils sont indispensables aux recherches concernant l'ascendance lignagère.

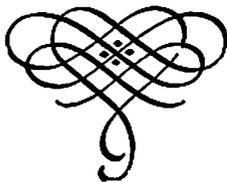
Les procès-verbaux illustrent la vie interne des lignages. Ils indiquent les noms des élus à la *keuse*, généralement ceux des membres présents aux séances, parfois les noms des absents. On y découvre l'indication motivée des admissions, la désignation des commissaires et la réunion de ceux-ci. Il arrive que des membres d'autres lignages engagent leur avis. Les registres fournissent l'indication de la filiation qui sert de base à l'admission, les procès que peuvent entraîner un refus. Enfin, sans que cette énumération soit limitative, signalons que les registres contiennent les ordonnances lignagères, les procédures internes intéressant les admissions, les questions financières et d'autres affaires instruites devant les assemblées.

En lisant les notes, analyses et commentaires accompagnant l'édition des registres du lignage *Steenweeghs*, nous ne pouvons manquer de penser au chemin parcouru depuis la parution des travaux préliminaires de l'archiviste de la Ville de Bruxelles, Alphonse

Wauters. Grâce aux études scrupuleuses de Ch. Pergameni, de Paul Bonenfant et de Félicien Favresse, ce dernier auteur d'un travail essentiel concernant l'*Evolution constitutionnelle de Bruxelles depuis le 12^e siècle jusqu'en 1477*, nous sommes mieux à même de saisir maintes complications du régime politico-social de la capitale. M^{lle} M. Martens, archiviste de la Ville de Bruxelles, dans une forte étude intitulée *Une source perdue : les listes ou les livres où l'on inscrivait le nom des échevins et leur appartenance lignagère, antérieurement au 17^e siècle*, a insisté sur les points restés obscurs dans la vie politique et sociale urbaine : « on ignore tout, écrit-elle, des manœuvres multiples auxquelles eurent recours les familles patriciennes, entre elles et auprès du duc, en vue d'obtenir une charge d'échevin. L'indigence d'indications précises à ce sujet, dans les textes d'époque encore conservés, freine tout essai de mise au point d'une étude de la vie politique médiévale bruxelloise, jusqu'à la rendre malaisée, sinon impossible ».

La publication d'ouvrages de la qualité de celui qui fait l'objet du présent compte rendu nous semble en mesure d'apporter quelques lumières dans un domaine resté historiquement incertain, faute de documents d'époque. D'autre part, le riche contenu généalogique du volume aidera considérablement les personnes à la recherche de leur éventuelle ascendance lignagère.

Marcel VANHAMME



EXTRAITS
DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 14 JUIN 1972

Au cours de l'année dernière, il n'y a pas eu d'admission de nouveaux membres effectifs. Plusieurs requêtes d'admission avec dossiers justificatifs ont été introduites.

Notre conseil d'administration n'a eu l'occasion de se prononcer sur ces requêtes qu'au début de l'année en cours.

Aussi pour 1971 l'Association n'a-t-elle compté que 120 membres cotisants, dont 11 membres à vie, 39 individuels, 40 ménages et 30 familles. Ce nombre marque malheureusement un recul par rapport à l'année précédente.

MANIFESTATIONS

Le 18 mai 1971, le professeur H. Bernard a fait une conférence aux membres de l'Association, traitant de trois grandes figures de notre histoire nationale : Egmont, Horne et Nassau.

Le dixième anniversaire de l'Association a été fêté le 15 juin au cours d'une séance solennelle tenue à l'Hôtel de Ville de Bruxelles sous la présidence de M. le Bourgmestre.

A cette occasion, M. van Parys, référendaire de l'Association, fit le point des connaissances historiques relatives aux Sept Lignages de Bruxelles quant à leur origine, leurs constitutions, privilèges et organisation, ainsi qu'au rôle dans le gouvernement de la cité.

Dans son discours de circonstance à l'adresse de l'Association, M. le Bourgmestre dressa le bilan moral de dix années d'activité de l'Association et de son apport important à l'histoire des Lignages par les contributions publiées dans le Bulletin *Les Lignages* et par l'étude scientifique, en vue de leur publication, des anciens Registres aux admissions des Lignages.

La séance fut suivie d'une réception à laquelle participèrent une centaine de membres et d'invités représentant des groupements amis.

Les membres se retrouvèrent ensuite pour le traditionnel dîner annuel auquel ils furent nombreux à prendre part.

BULLETIN

Les numéros 45 à 48 de notre Bulletin trimestriel ont paru en deux livraisons doubles, l'une publiant la suite de l'étude de M^{me} Ch. Cogels tirée de ses archives de famille et traitant de la vie quotidienne au sein de quelques familles lignagères au cours des xvii^e et xviii^e siècles, l'autre publiant un article de M. Fr. de Cacamp sur les Clutinc et leur fortune foncière à Bruxelles aux xiii^e et xiv^e siècles.

Cette étude, très documentée et très fouillée comme à l'accoutumée de cet auteur, fut sa dernière contribution à notre Bulletin. En effet, François de Cacamp est décédé ce 4 juin.

Infatigable chercheur, il s'était voué à fond à l'histoire des familles brabançonnnes et bruxelloises.

Notre Association rend hommage à l'auteur d'une œuvre considérable.

Depuis notre dernière Assemblée Générale, nous avons eu à déplorer le décès de plusieurs de nos membres effectifs :

Vicomte Terlinden, Chevalier de la Toison d'Or, vice-président fondateur ; Léon Wielemans, Grand maître de la Chevalerie du Fourquet ; l'ambassadeur Marcel-Gabriel Dupret et Robert de Lathuy.

*
**

A la date de l'Assemblée Générale étaient venus à expiration par roulement statutaire les mandats d'administrateurs de MM. Cardyn, Paternostre de la Mairieu, van Parys et Baron t'Kint de Roodenbeke.

L'Assemblée Générale a réélu comme administrateurs MM. Paternostre de la Mairieu, van Parys et Baron t'Kint de Roodenbeke et élu comme nouveau membre du Conseil le Vicomte Louis de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck.

Elle a conféré la qualité d'administrateur honoraire de l'Association à MM. Cardyn et Robin.

INDEX DES MATIERES

des années 1969 1970 1971 1972

	Année 1969
	pages
Notes sur le Coeckelbergsteen, par F. de CACAMP	81
Notes complémentaires concernant les Dongelberge, par le D ^r SPELKENS	94
Les Pipenpoy de Lennik descendants des comtes de Flandre et de Charlemagne, par le D ^r SPELKENS	101
Les Pipenpoy à Sterrebeek, par A. BRAUN de TER MEEREN	105
Iconographie de Henri de Dongelberge, par le D ^r SPELKENS	108
Les Lignages et les Fondations de Bourses d'Etudes, par W. CLAIKENS et M. GOYENS	120
Quelques lignagers docteurs en droit de l'Université de Bologne (xvi ^e s.), par P. LEYNEN et H.C. van PARYS	132
La vie bourgeoise à Bruxelles au xviii ^e siècle, par J.A. de MOLINA	141
Une descendance de Charlemagne par les Lignages de Bruxelles, par J. de LAUNOIS	146
Carloo seigneurie lignagère, par H.C. van PARYS	151
	Année 1970
	pages
La vie à Bruxelles, au sein de quelques familles lignagères aux xv ^e , xvi ^e et xvii ^e s., par M ^{me} Ch. COGELS-van REYNEGOM de BUZET	1
Le grand Bruxelles et les Lignages, par F. SCHOONJANS	33
Une institution pieuse et charitable gérée par le Lignage Steenweghs : la Fondation Jérôme van Hamme, par H.C. van PARYS	49
	Année 1971
	pages
La vie à Bruxelles au sein de quelques familles lignagères (suite), par M ^{me} Ch. COGELS van REYNEGOM de B.	1
Des Clutinc et de leur fortune foncière, par F. de CACAMP	25
	Année 1972
	pages
Lignages et Lignagers Bruxellois dans les Vitraux, par F. SCHOONJANS	51
A quelle race appartenaient les Clutinc, par M. BRAUN de ter MEEREN	77
	Année 1969
	pages
Archives de famille et lignages, par H.C. van PARYS	97
Un armorial des bourgmestres de Bruxelles, par H.C. van PARYS	113
Echevins et Patriciens de Bruxelles, marchands et industriels de la laine, par PATERNOSTRE de la MAIRIEU	127
Un magistrat bruxellois d'ancien régime : Frédéric de Marselaer, par Michel WITTOCK	128
Oorkonden betreffende het onroerende bezit te Brussel en omgeving in de 13 ^{de} -15 ^{de} eeuw, par F. de CACAMP	130
A propos de recherches lignagères	135
	Année 1970
Vieilles familles brabançonnnes : de Stertbeke dit van der Meeren, par BRAUN de ter MEEREN, D ^r SPELKENS et feu D ^r Jan LINDEMANS	9

	Année 1970
	pages
Echevins du Lignage Steenweghs depuis 1400 (errata page 64)	(13)-45
Inventaire analytique du Fonds Houwaert-de Grez, par H.C. van PARYS	(16)-48
La dernière des Pipenpoy, par BRAUN de ter MEEREN	61
Les sept médailles des Lignages de Bruxelles. Cliché	63

	Année 1972
	pages
Les Lignages de Bruxelles dans <i>Brabantica X</i> , par H.C. van PARYS	92
Notre Association et la bourse d'études Bronchorst	98
Compte rendu de : « les Registres du Lignage Steenweeghs », par Marcel VANHAMME	106

**EXTRAITS DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Du 3 juin 1969	année 1969	page 110
15 juin 1970	1970	(11)-43
15 juin 1971	1971	47
14 juin 1972	1972	109

NOUVELLES DE NOS MEMBRES ET COMMUNICATIONS DIVERSES

	Année 1969
	pages
In Memoriam notre vice-président Emile Spelkens. Sa bibliographie	117
Nouvelles de nos membres	138
Communications à nos membres	139

	Année 1970
	page
Nouvelles de nos membres	(15)-45

	Année 1972
	pages
Discours prononcé à l'hôtel de ville de Bruxelles par M. le Bourgmestre Cooremans	49
In Memoriam François de Cacamp. Sa bibliographie	68
In Memoriam vice-président d'honneur Braun de ter Meerem. Sa bibliographie	73

FILIATIONS LIGNAGERES

	Année 1969
	pages
N° 22 van MULDER (Roodenbeke-Serhuyghs)	100
N° 23 van MULDER	114
N° 24 van DIEVOET (Sweerts)	156

	Année 1972
	pages
N° 25 de LAUNOIS (Sleeuws)	100
N° 26 de LAUNOIS (Steenweghs)	101
N° 27 de LAUNOIS (Sweerts)	102
N° 28 de LAUNOIS (Coudenberg)	103
N° 29 de LAUNOIS (Serhuyghs)	104
N° 30 de LAUNOIS (Serroelofs) et (Roodenbeke)	105

Table des matières des années 1969, 1970, 1971, 1972	111
--	-----